

# Mutations

QUOTIDIEN

Edité par la South Media Corporation Siège : rue de l'aéroport - BP 12348, Yaoundé Tél.: (237) 222 30 66 80 / 222 30 71 45/ Fax: 222 30 66 75 - Desk Douala : Rue Bebey Elamé, Tél : 699 50 46 59 - Bur.Bafoussam: Face pharmacie Madelon, Tel: 694 94 27 33 <http://www.quotidienmutations.cm>

## RÉFUGIÉS DANS L'EXTRÊME-NORD

# Le seuil critique



- En l'espace d'une semaine, plus de 35 000 personnes fuyant les exactions de Boko Haram au Nigeria ont trouvé refuge dans cette région ;
- Les autorités camerounaises débordées par l'afflux des réfugiés et déplacés internes. **Page 5**

Page « Marches blanches »

9 **Pourquoi le Mrc s'est abstenu**

Page Port de Douala

11 **Comprendre les changements**

**30 millions de F<sub>cfa</sub>**  
à gagner au BANKO mardi 5 février

**ETAH-NAN & C°**

Société d'Avocats  
Douala, 556, rue de Koumassi Bali  
B.P. 4736 TEL. (237) 23342-56-09/23342-91-65 Fax: (237) 23342-32-89, e.mail:etahnan@justice.com

**VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE**

Par devant la barre du Tribunal de Grande Instance du Wouri à Douala le 21 février 2019 à 07 heures 30 minutes du matin ;

Aux requêtes, poursuites et diligences de la société National Financial Credit Bank, en abrégé "NFC BANK SA", Etablissement Bancaire ayant la forme d'une société anonyme avec Conseil d'Administration, dont le siège est à Yaoundé, Avenue Charles de GAULLE, BP 6578 Yaoundé Cameroun, et ayant pour Conseils Maîtres **ETAH et NAN II**, Avocats au Barreau du Cameroun, boîte postale 4736 Douala, 612 BALI KOUMASSI, Téléphone 233 425 609, 234 429 165, Fax 233 232 289 ;

En vertu de la grosse dûment exécutoire de l'acte n°4382 du 17 mars 2009 du répertoire Maître François NJIDJOCK, alors Notaire Intérimaire à la 17e Charge au siège de la Cour d'Appel du Littoral à Douala portant la convention d'ouverture de crédit au profit de la société PROSOFT Sarl avec cautionnement hypothécaire de Monsieur TCHOUAPE Jean Bernard ;

- Du jugement n°038/Com rendu le 17 janvier 2019 par le Tribunal de Grande Instance du Wouri rejetant les dires et observations de société PROSOFT Sarl et de Monsieur TCHOUAPE Jean Bernard ;

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné:

- Un immeuble urbain bâti, situé à Douala IVe, quartier de BONABERI, au lieudit Bonamikano, formant les lots numéros 16 et 18 du bloc 2, d'une contenance superficielle cinq cent quatre-vingt-huit (588) mètres carrés, objet du Titre Foncier numéro 36841 du Département du Wouri, appartenant en propriété à Monsieur TCHOUAPE Jean Bernard ;

**MISE A PRIX**

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maîtres ETAH et NAN II et déposé le 22 mars 2018 au Greffe du Tribunal de Grande Instance du Wouri :

- Mise à prix : 100.000.000 FCFA  
(Cent millions francs CFA)
- Montant des enchères : 1.000.000 FCFA  
(Un million de francs CFA)

Fait et rédigé par les Avocats de la partie poursuivante  
Signé : Me ETAH AKOH David

Douala, le 31 janvier 2019

**Pour tout renseignement s'adresser à :**

- Maîtres ETAH NAN II, Avocats, Tél. 233-42-56-09, E-mail : etahnan@justice.com
- Maître OWONA Née Suzanne EDIMO, Huissier de justice à Douala, B.P. 15592 - Tél. 233.43.91.13.
- Greffe du Tribunal de Grande Instance du Wouri, Tél. 233.42.38.55.

**ETAH-NAN & C°**

Attorneys  
Douala, 556, Koumassi Bali Street  
P.O BOX. 4736, Phone. (237) 23342-56-09/23342-91-65 Fax: (237) 23342-32-89, e.mail:etahnan@justice.com

**SALE OF ATTACHED IMMOVABLE PROPERTY**

Before the Wouri High Court, in the year 2019 on the 21st day of February at 7.30 A.M,

At the request of NATIONAL FINANCIAL BANK (NFC BANK) PLC, a Public Limited Company with head office at Yaoundé – Avenue Charles De Gaulle, through its General Manager, and having as legal counsel **ETAH & NAN & Co, Barristers at law, P.O. BOX 4736 Douala – Phone 233-43-91-13;**

**By virtue of:**

- The enforceable Deed of mortgage registered in the books of Mr. NJIDJOCK François, Notary Public in Douala, on 17th march 2009 under the number 4382 by Mr. TCHOUAPE Jean Bernard for the financing of PROSOFT SARL;

- Judgment n°038/Com by the high court of WOURI dated 17th January 2019 rejecting the objections of "PROSOFT SARL and "TCHOUAPE Bernard";

There will be an auction sales offer to the highest and last bidder concerning the following land:

A built piece of land, located in Douala IV, district of BONABERI, at Bonamikano locality, consisting of plots 16 and 18 of block 2, with a surface area of five hundred and eighty-eight (588) square meters, with Land Title No. 36841 of Wouri administrative division, owned by Mr. TCHOUAPE Jean Bernard;

**AUCTION PRICE**

In addition to clauses in the terms and conditions filed by Barristers **ETAH & NAN II**, and registered on 22nd march 2018 to the High Court of Wouri:

- PRICING: 100,000,000 FCFA  
(One hundred million francs CFA)
- Bid amount: 1,000,000 FCFA  
(One million CFA francs)

Drafted by the Counsels of the prosecuting party in Douala on the 2nd February 2019.

Signed by Barrister **ETAH AKOH David**

**For Further Information please contact:**

- BARRISTERS **ETAH&NAN II** P.O. BOX 4736 Douala, Phone 233 42-56-09, E-mail : etahnan@justice.com
- **OWONA Née Suzanne EDIMO**, Bailiff, PO BOX. 15592 - Phone 233.43.91.13.
- **WOURI High Court** Phone : 233.42.38.55.

Connexion Mutations

Connectez-vous et retrouvez tous les services sur tous vos appareils

Un compte Mutations est requis pour utiliser ce service

Se connecter

Créer un compte

Téléchargez MUTATIONS sur Google play

La solution mobile Mutations. Déjà disponible.

# Mauvais citoyen, au feu !

 Par Georges Alain Boyomo

**D**epuis la veille de l'élection présidentielle, le débat public est charançonné par une intolérance sans doute inédite au Cameroun. La dernière actualité en rapport avec le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) nous conforte davantage dans la thèse selon laquelle la juste mesure est désormais la chose la moins partagée dans l'espace public. Il faut choisir son camp, un point, un trait. Tel semble être le mot d'ordre qui transparaît des échanges sur les plateaux de radios et télévisions de la place et sur les réseaux sociaux. Condamnez uniquement les bavures des forces de l'ordre au cours des « marches blanches » à Douala, vous êtes du bon côté de l'Histoire. Condamnez également le saccage de certaines ambassades du Cameroun en Europe par la Brigade anti-sardinards (Bas), mollement sinon botté en touche par certains objecteurs de conscience, et vous êtes à côté de la plaque !

Dénoncez les interdictions quasi-systématiques des manifestations et réunions publiques de l'opposition, porteuses de surchauffe sociale, vous faites la courte échelle à Kamto. Dénoncez la dérive ethno-tribale portée par des individus aisément identifiables sur les réseaux sociaux, vous voulez exclure ou maintenir un groupe au pouvoir. Remettez en cause le verdict du Conseil constitutionnel à l'issue de la présidentielle 2018, vous vous verrez tresser des couronnes dignes de célèbres rois. Dites que cette élection est derrière nous et qu'il est temps de passer à autre chose, mauvais citoyen, au feu ! La sentence tombe tel un couperet.

Ce manichéisme triomphant nous rappelle cette saillie de George W. Bush au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001, au plus

fort de sa croisade contre l'Irak, alors accusée d'abriter des armes de destruction massive. « *Soit vous êtes avec nous, soit vous êtes contre nous* », avait déclaré l'ancien président américain.

Aujourd'hui, certains esprits retors tendent à scinder le Cameroun entre l'axe du Bien et l'axe du Mal. Ces ultras oublient ou s'abstiennent de poser les vrais diagnostics et d'envisager les actions et les solutions qui en découlent.

Une constante qui pourrait aider à la réflexion stratégique. Dans leur grande majorité (cela ne procède pas d'un sondage, mais d'une observation empirique), les Camerounais aspirent à un mieux-être et souhaitent que leur pays change, en bien. Un air de « *dégagisme* » flotte dans l'air. En chœur, le peuple semble même s'approprier cette assertion : « *sortons les sortants* ».

Les « *aspirants* » doivent être portés par le souffle de cette majorité silencieuse qui appelle au changement, en privilégiant la modalité pacifique et démocratique. Ils doivent donc s'appliquer à rassembler, à fédérer, du moins à travailler patiemment pour incarner le consensus national.

« *Le septennat qui vient de commencer devrait être décisif pour notre pays. Il pourrait même être l'un des moments les plus importants de notre histoire depuis notre indépendance* ». Le message subliminal qu'on peut déceler de ce propos du chef de l'Etat à l'entame de son message du nouvel an 2019 à la nation résonne, toutes proportions gardées, comme celui contenu dans la fable « *Le laboureur et ses enfants* ». Les « *prétendants* » doivent s'en saisir et se garder de vendre l'héritage de paix et d'unité nationale qu'ont laissé les père-fondateurs du Cameroun. Il s'agit plutôt de le renforcer pour en faire un « *fonds de commerce* » politique.

**Mutations**  
QUOTIDIEN

Edité par la South Media Corporation. Récepissé N° 00020/RDDJ/J/BASC

**Président du conseil d'administration**  
Protais Ayangma

**Directeur de publication a.i**  
Georges Alain Boyomo

**Administration, finances et ressources humaines**  
Marie Sidonie Boulounou

**Audit et contentieux**  
Adrien Bassang'na Bomba

**Rédacteur en chef**  
Georges Alain Boyomo

**Rédacteurs en chef adjoints a.i**  
Lucien Bodo (Actualité)  
Michel Ferdinand (Magazines)

**Responsable Digital**  
Pascal Dibamou

**Chroniqueurs**  
Dubois Onana  
Richard Makon  
Jean-Claude Awono

**Caricaturiste**  
Robert Pougoué

**RUBRIQUES**

**Politique**  
Jean De Dieu Bidias

**Société**  
Paulette Ndong

**Economie**  
Lucien Bodo

**Education**  
Josiane Afom

**Tech & Web**  
Marguerite Papan

**Culture**  
Marthe Ndiang

**Sports**  
Dimitri Mebenga

**Santé/Environnement**  
Adrienne Engono Moussang

**Rédaction**  
Wamba Sop, Ibin Hassan, Désiré Domo, Vanessa Bassale, Jean-Chris-

tophe Ongagna, Mélanie Ambombo, Rosine Ntolo, Arnaud Kuipo, Renaud Inang, Claude Olivier Banaken, Guy Martial Tchinda, Florentin Ndatewouo, Jenner Onana, Perrine Masso, Cyril Marcel Essissima

**DESK LITTORAL ET SUD-OUEST**  
**Chef :** Michel Ferdinand  
**Adjoint :** Blaise Djouokep

**CORRESPONDANTS**  
**Grand Nord :** Jacques Kaldaoussa  
**Ouest/Nord-Ouest :** Robert Nkake  
**Est :** Sebastian Chi Elvindo  
**Sud :** Guy-Roger Mvondo

**Edition/Infographie**  
Samuel Tcheudjo  
Valentin Essimi Tsanga

**Service Commercial et Marketing**  
**Chef :** Michael Brobst  
**Responsable Yaoundé :** Augustine Nokam

**Chargés de clientèle**  
Pulcherie Nsia, Philiace Tamko  
Lionel Akono, Grâce Olinga

**Service de la comptabilité**  
Jacques Barnabé Nthep

Albert Mbende

**Service Production**  
Joël Anong  
Dieudonné Bitang

**Service Distribution**  
Etienne Temfack  
Hervé Ngomenda

**Impression**  
Les nouvelles idées

**Téléphone :** (237) 222 306 680 / 222 306 675/ 698 24 99 29  
**Site web :** <http://www.quotidiennmutations.cm>  
**Siège Yaoundé :** Face CAMI TOYOTA - Mvog-Mbi  
Douala : Rue Bebey Elame - Akwa

**Caric**

**LA BELLE FAMILLE DE GBAGBO PRÊTE À L'ACCUEILLIR.**



Kalkbaysabe 019

## Crtv-Sud

## «Actu-presse» refait la presse

Cette émission de débat se positionne comme le baromètre de l'actualité à la base du triangle national.

 Par Guy-Roger Mvondo

C'est désormais une tradition sur de la Cameroon Radio Television (CRTV), antennes du Sud. Tous les samedis entre 10 h et 11 h, une équipe captive les auditeurs de la station régionale CRTV-Sud. Sous la houlette de son présentateur vedette, Anicet Sissether Essiane, « Actu-presse » revient sur les faits majeurs ayant marqué chaque semaine l'actualité locale, nationale et internationale. « La philosophie qui gouverne "Actu-presse" consiste à mettre nos auditeurs au même diapason que ceux des grandes métropoles de la République en matière de compréhension des sujets d'actualité ayant défrayé la chronique autour de nous et partout dans le monde », précise le journaliste.

Sur un ton libre, les journalistes et autres personnes ressource croisent le verbe dans le souci d'éclairer la lanterne des auditeurs qui n'en demandent pas plus.

Tous les sondages effectués dans la cité régionale du Sud au sujet des émissions radio les plus écoutées, font la part belle à « Actu-presse ».

Cette revue grand format de l'actualité constitue, pour son présentateur, un moyen de matérialiser l'émergence communicationnelle implémentée à CRTV-Sud par Berthe Mbala, en vue de traduire dans les faits, la vision de Charles Ndongo, directeur général du média à capitaux public. Dans



sa quête d'excellence, le manager en chef entend doter la CRTV, « d'une antenne attirante et attrayante qui se laisse regarder et écouter avec plaisir et intérêt, sinon avec passion et délectation. Une antenne unique, compétitive et authentique », avait souligné Charles Ndongo en septembre 2017 à Ebolowa.

Fruit de la 44e promotion de l'Ecole supérieures des sciences et techniques de l'information et de la communi-

cation (Esstic), option journalisme, Anicet Sissether Essiane évolue dans la continuité et la logique de Aimé Robert Bihina, le concepteur de la nostalgique « Médiascopie ». « En décidant de m'inscrire dans l'esprit de "Médiascopie", j'espère ramener sur les ondes, les auditeurs de Aimé Robert Bihina », se gargarise le journaliste. « Actu-presse », qui bénéficie d'un rayon de diffusion particulièrement large, est cependant confrontée aux coupures d'énergie électrique.

## Affaire Mida

## 21 souscripteurs au Tpi le 1er février dernier

 Par Arnaud Kuipo

21 souscripteurs de l'organisation Mission d'intégration et de développement pour l'Afrique (Mida) ont été présentés au Tribunal de première instance (Tpi) centre administratif à Yaoundé le 1er février dernier. Cette audience n'a pas duré, d'après un autre souscripteur, Jp du Ciel, qui dit y avoir pris part. Elle a été l'occasion pour le juge d'énoncer les trois charges retenues contre ceux-ci. Ce sont, entre autres, « manifestation illégale » et « attroupement ». L'affaire a été renvoyée au 15 février prochain.

C'est le 26 janvier dernier que ces huit femmes et 13 hommes ont été interpellés à Yaoundé. Ces derniers répondaient à un appel à manifestation lancé par les souscripteurs. Ledit appel visait par exemple à exprimer la non adhésion au remboursement au prorata proposé par le gouverneur. Or le même 26 janvier, le Mouvement pour la re-

naissance du Cameroun (Mrc) a prévu manifester. « Compte tenu de la manifestation du Mrc, nous-mêmes l'avons annulé et les autres n'étaient pas au courant de l'annulation », relève Jp du Ciel. De plus, il ajoute pour dénoncer que « le lieu de manifestation était devant le Palais de justice. Mais ceux-ci ont été interpellés dans le jardin public « Charles Atangana ». Ce qui est déjà anormal. Il s'agit d'un lieu de recueillement et de distraction ».

Il s'agit d'une nouvelle actualité dans cette affaire qui alimente des conversations depuis plusieurs mois que les activités de cette organisation ont été suspendues. Incarcérées à la prison centrale de Kondengui, ces 21 personnes y retrouvent, entre autres, le commandant en chef Albert C. Amougou Foe, l'administrateur, Patrick Essa'Ala N, alias Pen et la sœur Marie B. Ntsama A.

## Bamenda

## Le ratissage passe à la vitesse supérieure

 Par Robert Nkaké et Pierre Anoufack (Cp)

La ville de Bamenda a été le théâtre d'une opération des éléments 3e bataillon du Bataillon d'intervention rapide (Bir) le 30 janvier dernier. La scène se déroule précisément dans la matinée à Bambili (région du Nord-Ouest) sur l'axe qui mène à l'Ecole polytechnique de Bamenda. Les forces de défense optent pour une opération en civil. A cette occasion, elles ont fait face à des individus armés qui pensaient avoir affaire à un taxi ordinaire. Au cours de cette opération, un véhicule des forces de défense a été endommagé. Mais dans le camp adverse, on enregistre deux présumés assaillants neutralisés. Le butin quant à lui est constitué, entre autres, d'ordinateurs portables, un pistolet de fabrication artisanale, et des munitions.

## Guerre contre Boko Haram

# Début d'année difficile à l'Extrême-Nord

A fin janvier 2019, le bilan non-officiel des incursions de la secte terroriste dans de nombreux villages frontaliers avec le Nigeria fait état de dix morts.

 Par Jacques Kaldaoussa

Depuis janvier 2019, la secte terroriste Boko Haram multiplie des raids dans plusieurs villages de la région de l'Extrême-Nord, frontaliers avec le Nigeria. A titre d'illustrations, on peut relever les attaques de la nuit du 24 au 25 janvier derniers dans les villages Goshi et Toufou, tout près de Tourou, dans l'arrondissement de Mokolo, département du Mayo-Tsanaga. Le bilan fait état de 193 maisons incendiées, des bêtes brûlées, deux salles de classe détruites à la roquette, quatre églises profanées et pillées, un centre de santé saccagé, une ambulance emportée et des médicaments volés. Quatre jours plus tôt, Achigachia, un village du même département dans l'arrondissement de Mayo-Moskota a été victime d'une attaque similaire où 99 habitations ont été brûlées et

trois personnes tuées. Trois semaines plus tôt, avant cette autre attaque qui porte les griffes de Boko Haram, les terroristes avaient incendié une cinquantaine de maisons de l'arrondissement de Kolofata, dans le département du Mayo-Sava. En somme, en quatre semaines, on déplore déjà plus d'une dizaine de morts (bilan non-officiel) à l'issue de ces différentes attaques.

Marquées par des rapt, des incendies de maisons et de biens, des pillages de plusieurs villages, ces incursions sont devenues cycliques. En effet, après chaque revers infligé par l'armée camerounaise le reste des combattants de Boko Haram qui en réchappe se replie dans les différentes cellules dormantes aux abords du Lac Tchad pour se métastaser. Selon une autorité

traditionnelle, Boko Haram étant tactiquement vaincue par l'armée, la secte semble avoir observé une trêve technique pour mieux rebondir. En témoignent les nouvelles incursions accompagnées de pillages et de prises d'otages qui ont cédé le pas aux attentats kamikazes.

« Il y a des attaques sporadiques et régulières dans les villages reculés et qui ne sont pas connues des autorités administratives et sécuritaires. Nous le voyons à travers les déplacés qui viennent chaque jour. Il faut prendre leurs déclarations au sérieux et anticiper afin de limiter les dégâts », conseille pour sa part un chef de troisième degré de Kerawa. Il indique que Boko Haram a semblé créer l'accalmie afin de faire baisser la vigilance des forces de sécurité et des comités de vigilance.

## Crise des réfugiés

# Le Cameroun dans l'étau

Fuyant Boko Haram, 35 000 nouveaux demandeurs d'asile nigériens sont arrivés au Cameroun depuis le 26 janvier dernier. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés en appelle à une assistance humanitaire d'urgence.

 Par Lucien Bodo

Malgré quelques attaques sporadiques de Boko Haram, l'armée camerounaise a fortement réduit les capacités de nuisance de cette secte terroriste, dans la région de l'Extrême-Nord. L'heure n'est malheureusement pas à la célébration puisque les nouvelles des affrontements de l'autre côté de la frontière nigérienne ne sont pas très positives. Depuis le 26 janvier dernier en effet, le Cameroun fait face à un afflux de nouveaux réfugiés nigériens. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (Hcr) parle de plus de 35 000 demandeurs d'asile enregistrés en deux semaines. La plupart en provenance de Rann, localité située à sept kilomètres du Cameroun. L'Organisation des Nations unies (Onu) a publié, le 1er février dernier, un document vidéo pour montrer l'ampleur de la situation. On y voit des milliers d'hommes, femmes et enfants installés dans des abris de fortune sur un vaste terrain vague. Quelques-uns effectuent des va-et-vient avec des charges sur la tête. Dans le même temps, des soldats du Bataillon d'intervention rapide et des éléments du comité de vigilance montent la garde. Pour Jean Sébastien Munie du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires qui intervient dans cet élément, « ce sont des gens qui fuient la violence, la peur, le chaos. Le territoire camerounais est plein d'espoirs pour eux parce qu'ils y trouvent de la sécurité en réalité ».

Pour cerner l'ampleur du problème, le coordonnateur résident de l'Onu au Cameroun, Allegra Baiocchi, s'est rendue, le 1er février dernier, à Goura, département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord. C'est dans cette localité qu'atterrissent les premiers réfugiés en provenance du Nigeria. Le Hcr tire la sonnette d'alarme et déplore des moyens insuffisants pour apporter une réponse adéquate face à des besoins désormais trop élevés. « Un appel est lancé à la communauté internationale pour une assistance urgente à ces



Des réfugiés à Goura, dans l'Extrême-Nord.

milliers de personnes dans le besoin », peut-on lire sur le compte Twitter de l'organisme onusien. Lequel indique également qu'en attendant l'appui sollicité, quelques partenaires sont déjà en train de s'organiser pour apporter un premier soutien en attendant mieux.

### 77 milliards Fcfa

Pendant que Allegra Baiocchi se rendait à Goura, Volker Türk, adjoint au Haut-commissaire du Hcr, effectuait une visite au Cameroun. Il a pu rencontrer le secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, le ministre des Relations extérieures, Lejeune Mbella Mbella, le corps diplomatique, ainsi que la directrice des opérations de la Banque mondiale au Cameroun, Elisabeth Huybens. Les discussions avec les autorités camerounaises ont tourné principalement autour de l'engagement du Hcr auprès du gouvernement pour apporter assistance et protection aux réfugiés. « Ce dialogue est essentiel pour comprendre les défis

actuels, voire ce que nous pouvons faire ensemble pour soutenir le Cameroun de façon plus efficace », explique Volker Türk.

Selon plusieurs sources, une première vague de réfugiés de 9000 nigériens auraient été refoulés à la frontière camerounaise au lendemain de l'attaque de Rann. Le Conseil norvégien des réfugiés a alors réagi par un communiqué le 30 janvier dernier en exhortant le Cameroun à garder ses frontières ouvertes. « Il est crucial que les autorités nigériennes et camerounaises offrent leur assistance aux personnes ayant fui les violences, conformément aux règlements internationaux et à l'accord tripartite signé entre les deux pays et le Haut-commissariat pour les réfugiés », a indiqué le directeur du Cnr pour le Nigeria, Eric Batonon.

Face aux critiques portant sur le refoulement des demandeurs d'asile, les responsables camerounais relèvent que la situation est devenue difficile à gérer. « On est partagés entre les réfugiés qui sont à Minawao, les nouveaux réfugiés qui affluent et surtout nos compatriotes déplacés internes qui ont fui après les récentes attaques de Toufou et d'Achigachia. On ne sait où donner également la tête avec les réfugiés hors-camp dont on ne maîtrise ni la provenance ni l'identité. Nous sommes vraiment débordés », avoue sous cape une autorité administrative.

A ce jour, selon le Hcr, le Cameroun héberge plus de 370 000 réfugiés centrafricains et nigériens. Le camp des réfugiés de Minawao étant déjà assez saturé pour recevoir de nouveaux venus, ceux qui y sont vivent dans des conditions précaires en raison de la baisse du financement des partenaires. L'Onu estime l'état des besoins à 135 millions de dollars (environ 77,22 milliards Fcfa) pour venir en aide efficacement aux réfugiés disséminés dans le bassin du Lac Tchad.

## Yaoundé

# Les journalistes du quotidien Le Jour libérés

La détention de David Eyengue et Théodore Tchopa a pris fin le 1er février dernier ; soit quatre jours après leur interpellation.

 Par Arnaud Kuipo

« Je suis content de retrouver la famille. [...] Il n'y a rien qui explique qu'on vienne vous arrêter pendant que vous êtes en train de travailler ». Ces mots sont de David Eyengue hier 03 février. Joint au téléphone, ce reporter du quotidien Le Jour réagit après sa remise en liberté intervenue deux jours plus tôt avec son collègue, Théodore Tchopa. Les deux sont d'ailleurs ensemble au domicile de ce dernier au moment de l'échange avec le reporter de Mutations. « Je suis serein. Je le suis d'autant plus que je ne me reproche de rien. J'ai fait ma déposition en disant que je me suis retrouvé là-bas (au domicile de Albert Dzungang le 28 janvier dernier, Ndlr) dans mon statut de reporter, et que je n'ai aucun lien ni de près ni de loin avec le Mrc (Mouvement pour la renaissance du Cameroun, Ndlr) », souligne ce dernier. « Dès que nous avons eu l'information de la libération de "Théo" et David, un comité d'accueil s'est constitué. Nous sommes allés nous réjouir avec nos collègues. La quasi-totalité de la rédaction de Yaoundé était présente », relate un reporter de ce journal à capitaux privés. D'après David Eyengue, son collègue et lui ont effectué un tour à la rédaction de Le Jour à Yaoundé avant de prendre la route pour Douala où ils sont arrivés dans la nuit.

« Si nous nous sommes retrouvés à la Police judiciaire après notre libération, c'est parce que nos cartes nationales



David Eyengue et Théodore Tchopa.

d'identité s'y trouvaient encore. Et quand nous arrivons là-bas, on nous apprend que notre libération est une libération sous caution », précise Théodore Tchopa. Il ajoute que deux responsables du Syndicat national des journalistes

du Cameroun (Snjc) « se sont portés garant en signant une attestation d'engagement de garant ». Il s'agit du président régional pour le Centre, Thierry Eba et de la trésorière nationale, Monique Ngo Mayag.

## Auto-Ecoles

# Trois établissements suspendus

 Par Arnaud Kuipo

« Planète », « Européenne » et « Canal 2 ». Ce sont les trois structures de formation à la conduite suspendues, « à titre conservatoire », par le ministre des Transports (Mint). Selon le communiqué de Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehé, ces suspensions concernent précisément les agréments relatifs à la création desdits établissements de formation ; ainsi que leurs promoteurs. Ces derniers, pour leur part, sont suspendus « de toutes activités liées à la formation à la conduite automobile ».

D'après le communiqué de Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehé, ces établissements de formation payent les frais de la découverte de « faux documents » dans les dossiers d'agrément qu'ils ont introduits.

Plus haut dans cette sortie du Mint, il relève « qu'à la suite de la réforme du circuit d'obtention et de délivrance du permis de conduire, dont l'un des objectifs est l'assainissement et l'informatisation du fichier des établis-



sements de formation à la conduite automobile, plus de 100 auto-Ecoles fictives ont été, à la suite de l'examen minutieux des pièces de composition de dossier des agréments à la formation à la conduite automobile, détectées».

## Développement urbain

# Le Minhdu implique les chefs traditionnels

 Par Florentin Ndatewouo

Le ministre de l'Habitat et du Développement urbain (Minhdu) demande aux chefs traditionnels de Bangangté, d'œuvrer pour l'implication des populations dans la transformation des quartiers, afin d'améliorer la qualité de l'habitat. Célestine Ketcha Courtès a formulé cette demande au cours d'une visite effectuée par les dépositaires de la tradition de cette localité de la région de l'Ouest, à la résidence du Minhdu le 27 janvier dernier.

Etant donné que « l'amélioration de l'habitat passe aussi par la valorisation des quartiers précaires qui, de plus en plus, prolifèrent dans nos villes et traduisent de fait la pauvreté grandissante » d'après le Minhdu, les chefs traditionnels sont appelés à « engager des actions fortes visant à transformer positivement ces zones urbaines et à réduire les inégalités et les écarts de développement entre les espaces d'une même cité », ajoute Célestine Ketcha Courtès. Le maire de la ville de Bangangté a également reçu en guise de présents, une chaise de reine, « pour des méditations positives, et bien inspirées », l'arbre de paix « pour l'unité, la paix et le dialogue social... »

## Bilinguisme intégré/parallèle

# Des élèves s'affrontent sur la meilleure option

Des lycéens de quatre régions du pays ont échangé leurs arguments au cours d'un débat organisé vendredi dernier lors de la clôture de la semaine nationale dédiée à ce concept.

 Par Mélanie Ambombo

Lancée le 28 janvier dernier, la semaine nationale du bilinguisme édition 2019, s'est achevée le 1er février dernier. Au ministère des Enseignements secondaires (Minesec), les activités marquant la fin de cette célébration placée sur le thème : « *le bilinguisme : lien indéfectible pour l'intégration nationale, tremplin pour la paix et le développement* », ont été présidées à Yaoundé par la Minesec, Pauline Nalova Lyonga.

Pour boucler cette semaine, il est organisé un débat national sur la question du bilinguisme au Cameroun et c'est le Palais des Congrès qui sert de cadre. On a devant un jury de trois personnes (tous des cadres du Minesec, Ndlr) deux camps opposés (six élèves de chaque côté Ndlr), des élèves venus des régions du Centre, Littoral, Sud-Ouest et de l'Ouest. Derrière leur box, le Sud-Ouest et l'Ouest défendent le bilinguisme intégré qui veut que les Camerounais s'expriment tous dans les deux langues officielles tandis que le Centre et son allié le Littoral, plaident pour le bilinguisme parallèle qui est l'usage du français ou de l'anglais. Dès la présentation de chaque candidat, le public est tout de suite séduit par l'éloquence de ces jeunes qui s'expriment aisément en français comme en anglais. Pour leurs idéologies, ces « protagonistes » disposent d'une heure pour convaincre le jury.

« *Le bilinguisme parallèle est la cohabitation entre le français et*



Nalova Lyonga, le Minesec.

*l'anglais. Il facilite l'apprentissage. Prenons un exemple sur la conception des communiqués ou slogans, publiés en français et en anglais, ils attirent l'attention des lecteurs tout en leur permettant de retenir la signification des mots dans les deux langues* », défend Yves Gabin Ndoumbe Kotte du Lycée bilingue de Bonabéri à Douala. Dans la même lancée, il est rejoint par son ca-

marade de lycée Devaloire Fouemene qui va utiliser l'une des citations de Nelson Mandela comme argument : « *Si vous parlez à un homme dans une langue qu'il comprend, vous parlez à sa tête et si vous lui parlez avec sa langue, cela va à son cœur* ». Une citation bien appréciée par l'assistance. Aussitôt, la réponse du camp adverse ne va pas se faire attendre.

Pour Lorna Ekoua du Lycée bilingue de Bafoussam qui promeut le bilinguisme intégré, on ne devrait pas prendre en compte une citation de Nelson Mandela quand nous parlons de bilinguisme au Cameroun. « *En Afrique du Sud, ce problème ne se pose pas. Nelson Mandela faisait ici allusion à nos langues maternelles. Nous sommes tous Camerounais et par conséquent, nous devons parler français et anglais* », croit savoir la jeune élève. Avis partagé par sa camarade du Lycée bilingue de Moliko à Buea, Jane-Francez Akwa. Selon elle, dans le système éducatif camerounais, un bilingue intégré a un esprit plus ouvert à l'apprentissage d'autres langues telles que l'allemand et l'espagnol. « *Etant donné que l'anglais et l'allemand se ressemblent tout comme l'espagnol se rapproche un peu du français, un élève qui parle ces deux langues peut facilement apprendre d'autres. En plus dans le secteur de l'emploi, le bilingue a plus de chance d'être recruté* », affirme-t-elle. Après une heure de débat, le jury a attribué la note de 18/20 à tous les deux groupes.

## Catherine Motto Zeh

# L'apprentissage dépend de l'apprenant

Inspecteur de pédagogie, elle évoque les actions mises en place par le gouvernement pour promouvoir le bilinguisme au Cameroun.

 Par Lorine Claudia Agnang (Stagiaire)

**Quelles sont les stratégies mises en œuvre par l'Etat pour promouvoir le bilinguisme dans les établissements scolaires au Cameroun ?**

Le bilinguisme répond à une option constitutionnelle qui stipule que le français et l'anglais sont les deux langues officielles, d'égale valeur au Cameroun. Les stratégies mises en place par le ministère des enseignements secondaires en vue de la promotion du bilinguisme sont : la création des lycées bilingues et l'institution de la journée nationale du bilinguisme. Elle se déroulait le premier vendredi du mois de février. C'est cette journée qui s'est érigée aujourd'hui en Semaine nationale du bilinguisme (Snb). Il y a aussi la journée du mercredi, qui aujourd'hui est le mercredi du bilinguisme. Il s'agit pour les personnes d'expression francophone de parler tout au long de cette journée la langue anglaise, et vice-versa. Cette journée ne concerne pas que les établissements scolaires, même les services publics sont concernés. Ajoutons à cela, le jeu bilingue. Comme son nom l'indique, c'est un jeu qui consiste pour chaque enseignant de dispenser les 10 dernières minutes de son cours en la deuxième langue officielle.

Plus récemment le ministère des Enseignements secondaires a mis sur pied le Programme d'éducation bilingue spécial (Peb). En effet, les candidats au concours d'entrée en 6e sont évalués dans les établissements pilotes. Les 60 premiers de cette évaluation sont donc soumis à ce programme. Là bas, ils connaîtront le bilinguisme intensif comparé à celui du cycle ordinaire. Ils ont, de ce fait, trois modules obligatoires : Intensive English chez les francophones, et Intensive French chez les anglophones ; le module d'immersion partielle : il concerne les ma-



tières non linguistiques (Education à la citoyenneté et à la morale ; Epreuves physiques et sportives ; le Travail manuel ; le handicraft) qui seront dispensées en la deuxième langue officielle. Le module co-curriculaire. Il concerne les activités post et périscolaires : les clubs, l'initiation à la lecture... il convient de préciser que ce programme est encore en phase pilote dans certains lycées sur l'étendu du territoire nationale. La région du Centre compte 21 établissements pilotes à ce jour.

**Quel est l'apport du bilinguisme au système éducatif camerounais ?**

Le bilinguisme a beaucoup apporté au système éducatif camerounais. Parce que si on compare les élèves d'il y a 20 ans à ceux d'aujourd'hui, on verra qu'il y a une très grande évolution. Moi par exemple, j'ai passé tout mon cursus maternel et primaire sans connaître un piètre mot anglais. Je découvre l'anglais au secondaire. Pourtant aujourd'hui, on commence à promouvoir l'anglais dès l'école maternelle. Un élève qui commence avec la culture bilingue dès la maternelle est mieux aguerri pour le bilinguisme, en comparaison avec celui qui le découvre au secondaire. C'est vrai que vous direz que toutes les stratégies mises sur pieds pour promouvoir le bilinguisme sont théoriques. Une chose est sûre, les bases que l'élève reçoit le mettent déjà en disposition de comprendre les mots basiques de l'autre langue.

En ce qui concerne l'évaluation au niveau du Programme d'éducation bilingue spécial, il convient de signifier que nous avons déjà une cuvée en classe de Tle. C'est à partir des résultats obtenus auprès de ces élèves que nous pourrions implémenter ce programme sur l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire du Cameroun.

**Le bilinguisme, tel que pratiqué dans les établissements bilingues (sous système francophone, sous système anglophone) est-ce la bonne formule ?**

Ce n'est pas peut-être la bonne formule, mais c'est déjà quelque chose. Puisque lorsque deux élèves de deux sous-systèmes différents se retrouvent dans un même espace, ils peuvent nouer des amitiés ; et sont exposés chacun à l'apprentissage de la langue d'expression de l'autre. En plus, l'apprentissage dépend aussi de l'apprenant. S'il a de la volonté, il pourrait s'en sortir.

« Onze millions de citoyens »

## Bataille pour le leadership du Mouvement

L'un des membres déterminé à remplacer Cabral Libii, vivement critiqué sur son comportement après la présidentielle du 07 octobre dernier.



Par Jean-Christophe Ongagna

Le Mouvement « Onze millions de citoyens » fait aujourd'hui face à une agitation sans précédent en son sein, signe d'une éventuelle rixe ayant pour trophée la coordination nationale. Depuis peu en effet, ce signal d'un climat agité est relayé par une certaine opinion sur les réseaux sociaux. Laquelle met en opposition directe le coordonnateur national, Cabral Libii, et le coordonnateur régional Ouest, Armand Noutack II. Sur une de ses publications sur son compte Facebook, ce dernier décline estime que le Mouvement est « en perte de vitesse depuis le lendemain de la proclamation des résultats de la récente élection présidentielle », avant de se poser en alternative. De plus, il accable l'ex-candidat à la présidentielle sous la bannière de l'Union nationale pour l'intégration vers la solidarité (Univers) de plusieurs motifs dont son manque de « stratégie politique » et « ses multiples bourdes politiques ».

Approché pour clarifier la situation, le responsable du pool communication du Mouvement, Emile Bindzi, estime qu'officiallement, il n'y a pas de problème de leadership en son sein. Cependant, « [...] dans un Mouvement qui se veut démocratique et porteur de changements, il est important que quelquefois, il y ait des opinions contraires et différentes qui



Cabral Libii.



Armand Noutack II.

s'expriment pour contribuer à enrichir le débat et à le faire avancer. Cela ne devrait pas être mal vu. Ca participe de la vitalité du Mouvement. [...] Le vrai combat ne se situe pas au niveau de la légitimité ou de l'illégitimité de Cabral Libii à la tête du Mouvement, mais sur des réformes politiques à mener pour [notre] maturité démocratique », développe-t-il. Dans son poste à polémique, Armand Noutack II décrie également la mauvaise gestion financière de Cabral Libii s'agissant de la dernière campagne électorale. « Une élection présidentielle, souligne Emile Bindzi, c'est quelque chose de délicat. [...] Qu'entendent-ils par mauvaise gestion ? S'agit-il d'une mauvaise redistribution ou utilisation des fonds ?

Cette question relève de la compétence du pool finances du Mouvement. Et que ceux qui allèguent tout cela nous apporte des preuves », défend celui qui est également responsable de la communication du parti Univers.

Les postures de Cabral Libii, faut-il le relever, font aussi l'objet de vives critiques. A tel point que pour certains, il y aurait désormais amalgame entre ses fonctions de coordonnateur national du Mouvement, son action au sein du parti Univers et sa posture d'ex-candidat à la Présidence. « Il n'y a pas d'amalgame. Il parle en son nom propre s'agissant du Mouvement. Au parti

Univers, il peut certes faire valoir ses opinions, mais il ne parle pas pour le parti », explique Emile Bindzi pour qui, Cabral Libii reste, quoiqu'on dise, auréolé de sa posture présidentielle en tant qu'ex-candidat à la magistrature suprême. « C'est son droit de rester dans cette stature bien que redevenu simple citoyen comme tout le monde. Et ça n'engage nullement le parti Univers », estime-t-il.

A la question de savoir si Cabral Libii est prêt à céder le strapontin national du Mouvement, « c'est une préoccupation à laquelle lui-même serait à même de répondre », confie Emile Bindzi. Seulement, toutes nos tentatives de le joindre dans cette optique n'auront pas prospéré.

### Indice de perception de la démocratie

## Le Cameroun classé 35e dictature de la planète



Par Jean De Dieu Bidias

Le consortium de médias mené par The Economist a publié, fin janvier dernier, son classement 2019 des pays par indice de démocratie. Cet indice mesure la propension d'un pays à être effectivement une démocratie dans l'ensemble de ses composantes. Sur les 167 pays classés, le Cameroun apparaît à la 132e place, juste derrière la République démocratique du Congo et la Chine, et devant le Qatar (133e) et le Venezuela (134e). Cette position fait du pays la 35e dictature de la planète. Le premier pays africain qui fait office de bon élève de la démocratie pointe à la 26e place. Il s'agit du Cap Vert. Viennent ensuite l'Afrique du Sud (40e), le Ghana (57e) et la Tunisie (63e). Créé en 2006, l'indice de démocratie mesure cinq types de données dans sa méthodologie : les processus électoraux et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique démocratique et les libertés civiles. Sur les processus

électoraux, les questions qui intéressent les enquêteurs de The Economist sont, entre autres, les élections pour le corps législatif et le gouvernement sont-elles équitables ? Le processus de financement des partis politiques est-il transparent et accepté ? Après les élections, les mécanismes constitutionnels pour le transfert du pouvoir du parti sortant au parti entrant sont clairs, établis et acceptés ? Le processus de financement des partis politiques est-il transparent et accepté ?

Sur le fonctionnement du gouvernement, le corps législatif est-il le corps politique le plus important, avec une suprématie établie sur les autres branches du gouvernement ? Existe-t-il un système efficace de poids et contrepoids pour l'exercice de l'autorité gouvernementale ? Des mécanismes et des institutions sont-ils en place et suffisants pour assurer la responsabilité du gouvernement à l'égard de l'électorat entre les élections ?, etc.

### Côte d'Ivoire

## Laurent Gbagbo et Blé Goudé libérés sous conditions



Par Florentin Ndatewouo

L'obligation de résider dans un Etat membre de la Cour pénal internationale (Cpi), l'interdiction d'interagir avec des témoins du procès, de s'exprimer sur cette affaire avec la presse, sont entre autres mesures restrictives, ayant abouties à la libération de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. D'après le site d'information français Rfi.fr, le verdict de la Cour pénale internationale a été rendu public vendredi 01 février à 22h30. « Ces conditions sont imposées pour protéger l'intégrité du processus judiciaire », explique la Cour. « Ils vont être libérés dès aujourd'hui et être transférés dans une résidence transitoire, où nous les retrouveront, en attendant que les conditions de leur libération soient fixées », fait savoir l'un des conseils de Charles Blé Goudé à Jeune Afrique. Une décision qui enchante Bernard Houdin, ancien conseiller de Gbagbo, présent à l'audience. « C'est une étape avant une libération totale et son retour à Abidjan (Côte d'Ivoire). Je n'ai jamais douté que ce procès se finirait ainsi, ni du rôle futur qu'il (Laurent Gbagbo) jouera en



Côte d'Ivoire », déclare-t-il. Du côté de l'Etat ivoirien, Jean-Paul Benoit, avocat de l'Etat de Côte d'Ivoire et proche du président Alassane Ouattara, cette décision de la Cpi permettra la facilitera l'accès des prévenus en cas d'audience. « Il y a un non-lieu mais le procès n'est pas complètement terminé car, il peut y avoir une procédure d'appel. Il fallait donc faire en sorte que monsieur Gbagbo et Blé Goudé puissent être présents devant la Cour à tout moment », laisse-t-il entendre. La Belgique se dit disponible à accueillir Laurent Gbagbo, pour des raisons familiales.

## « Marches blanches »

## Yaoundé sous haute sécurité

Policiers et gendarmes ont investi la Poste centrale et toutes les artères du centre-ville de Yaoundé aux premières heures de la journée du 02 février, pour parer à toute éventualité.



Par Jenner Onana

**I**l n'y a pas eu marche de protestation des militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (Mrc) à Yaoundé, samedi dernier. Un communiqué du 1er vice-président du parti, Mamadou Mota, publié la veille a annulé les manifestations prévues ce jour. Toutefois, la ville a été fortement sécurisée dès les premières heures de la matinée 02 février. A la Poste centrale, épice des derniers affrontements entre les militants de ce parti politique et les forces de l'ordre le 26 janvier dernier pour ce qui est de la capitale, des gendarmes et des policiers sont embusqués à toutes les entrées. Casques sur la tête, ils tiennent en main des matraques pour certains, des armes pour d'autres. Le petit trajet qui relie en ligne droite le Boulevard du 20 mai à l'immeuble de l'Émergence est inondé d'hommes en tenue armés jusqu'aux dents. Sur ce même trajet, un dispositif sécuritaire est installé. Il s'agit de deux camions anti-émeute dont l'un appartient à la Sûreté nationale et l'autre à la gendarmerie ; d'une dizaine de pick-up des deux corps ; des véhicules de liaison de la police et d'un pick-up du Centre



Yaoundé. Des manifestants face à la police, le 26 janvier.

national de commandement et de contrôle de la vidéo surveillance. De temps à autre, ce dernier fait des va et vient. Toute personne civile qui tente d'emprunter ledit trajet est immédiatement repoussée. Sans mot dire, c'est d'un signe du bout de l'arme que les gendarmes postés de part et d'autre somment les usagers de rebrousser chemin. Autour de 12h, un ballon gonflable de couleur blanche, rempli d'air, s'élève vers le ciel. Sur celui-ci est accroché un

objet qui ressemble à une caméra de surveillance, et le ballon est commandé depuis un pick-up du Centre national de commandement et de contrôle de la vidéo surveillance avec lequel il est relié par des ficelles. La montée de ce dispositif au-dessus de tous les immeubles attire beaucoup des curieux. Parmi eux, un enfant de la rue. Les yeux affaiblis certainement par le sommeil, le jeune homme qui déclare avoir passé la nuit à la Poste, révèle que les policiers et gendarmes ont investi ce lieu autour de 03h du matin.

Au fur et à mesure que le temps passe et qu'on se rapproche de l'après-midi, certains gendarmes et policiers s'allongent sous les

arbustes plantés au niveau des espaces verts du rond-point de la Poste centrale. Ce lieu n'est pas le seul endroit hautement sécurisé dans la ville de Yaoundé ce 02 février. Devant la sous-préfecture de Yaoundé I, deux camions antiémeutes sont stationnés, tout comme au carrefour Warda. Depuis le 26 janvier dernier, date des premières manifestations du Mrc sous le label des « marches blanches », la ville est particulièrement sécurisée.

## Garde à vue

## Le Mrc dénonce les conditions de détention de ses militants

D'après Me Simh, membre du collectif des avocats devant assurer la défense de ces derniers, certaines personnes arrêtées les 26 et 28 janvier dernier n'auraient pas accès à leurs médicaments.



Par Florentin Ndatewouo

« Le scénario de l'arrestation des militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (Mrc), dans le cadre des marches blanches », continue de s'écrire. « 147 de nos militants sont gardés à vue », informe Me Emmanuel Simh, au terme de la visite effectuée le 01 février dernier dans les différents lieux de détention où séjournent des militants du parti. Ce membre du collectif d'avocats constitué pour assurer la défense des personnes arrêtées et placées en garde à vue au terme des manifestations du 26 janvier parle de conditions inacceptables de détention de ceux-ci. « Il est difficile d'accéder à nos militants. J'étais au secrétariat d'Etat à la Défense aux environs de 13h (samedi 02 février, Ndlr). Je me suis battu pour rencontrer les détenus. Je vous assure ce n'était pas du tout évident. J'ai finalement pu rencontrer Christian Penda Ekoka. Il est détenu dans des conditions inacceptables. Depuis son transfert en ce lieu le lundi 28 janvier, il est contraint de manger ce qui lui est offert par l'administration de la prison. Or, il suit un régime alimentaire, et les repas à sa disposition ne correspondent pas à ce régime. Il n'a pas non plus accès à ses médicaments ». Ceci, à en croire Me Simh, n'est pas sans incidences sur l'état de santé du concerné. « Voilà pourquoi son état de santé se détériore au jour le jour », regrette-t-il. L'infortuné a bénéficié



Le collectif d'avocats du Mrc, lors d'une conférence de presse.

ce même samedi jour de la visite de sa sœur cadette. Laquelle lui a apporté un repas, après s'être pliée en quatre pour accéder au lieu de détention. « J'ai également pu rencontrer Célestin Djamen. Depuis son transfert (la nuit du dimanche 27 janvier dernier) de Douala pour le Sed, alors qu'il ne s'était pas encore remis de ses blessures, ce n'est qu'aujourd'hui qu'il a été autorisé à recevoir une visite. Je vous assure, les conditions de détention de nos militants dans ce lieu sont inacceptables », déplore une fois de plus celui qui est par ailleurs vice-président du Mrc.

A contrario, les militants en garde à vue au Groupement mobile d'Interventions (Gmi) et au Groupement spécial d'Opérations (Gso), reçoivent les visites des membres de

leurs familles. Et ce, « pendant une durée très limitée », nuance Me Emmanuel Simh. Qui dénonce le fait que les militants arrêtés et placés en garde à vue dans le cadre de la « marche blanche » du 26 janvier sont détenus dans des milieux carcéraux dédiés aux individus impliqués dans les affaires de grand banditisme. De plus, « le préfet est-il habilité à signer un arrêté de garde à vue administrative (d'une durée de 15 jours), qui s'applique à des personnes qui ne sont pas de son ressort territorial de commandement ? Je me demande aussi si cet arrêté annule celui qui a été signé par les autorités admi-

nistratives de Bafoussam, Dschang et Bafang pour des militants qui ont été placés en garde à vue depuis samedi 26, suite à leurs arrestations, avant d'être déportés à Yaoundé », s'interroge Me Simh.

Par ailleurs, 16 autres militants arrêtés et placés en garde à vue au commissariat central N°1 de Yaoundé, dans le même contexte, ont été entendus pour la première fois vendredi 02 février dernier. L'audience s'est déroulée au Tribunal de première instance (Tpi) de Yaoundé centre-administratif. D'après Me Gautier Zomissi, avocat des accusés, lesdits militants ont été conduits à la prison centrale de Kondengui, au terme de cette première audience. La prochaine audience est prévue le 15 février prochain.

**Fiscalité****Comprendre les subtilités de la loi de finances**

La 4ème édition des Afterwork d'Ecama a permis aux hommes d'affaires de s'en approprier pour éviter les pièges.



Par Blaise Djoukep

**P**rès d'un mois après son entrée en vigueur, la loi de finances 2019 a été expliquée aux opérateurs économiques membres de l'organisation patronale Entreprises du Cameroun (Ecama). Afin de mieux comprendre ce texte, les opérateurs économiques ont été entretenus sur ses subtilités, le 31 janvier 2019, au cours de la 4ème édition des Afterwork à Douala. Pour ce faire, le fiscaliste Pierre Alaka Alaka a insisté sur les procédures, « parce qu'elles sont souvent mal comprises », a-t-il précisé après avoir donné quelques astuces à son auditoire. « Il faut lire la loi de finances dans son esprit et dans sa lettre ».

Ainsi donc, désormais, tous les retards de déclaration ou absence de déclaration seront sanctionnés. De même, les experts comptables et conseils fiscaux disposent désormais de 15 jours après leur passage dans une entreprise pour déposer leur rapport à la Direction générale des impôts, les demandes de remboursement de Taxe sur la valeur ajoutée (Tva) passent de 2 à 3 ans. Bien plus, « les sanctions pour dépôt tardif de la Cnm peuvent aller jusqu'à 5 millions Fcfa d'amande en cas de non dépôt ou de dépôt tardif de la déclaration statistique fiscale », explique l'expert. Pierre Alaka Alaka précise également que « les amendes



Pierre Alaka Alaka, expert en fiscalité

vont de 1 à 10 millions Fcfa, lorsqu'on ne reverse pas les retenus à la source en matière de Tva ou d'impôt sur les revenus. On peut également être poursuivi pour fraude fiscale ».

**Droits d'assises**

Pour le fiscaliste, le contentieux a été durci avec la loi de finances en vigueur. Ce qui fait dire aux opérateurs écono-

**Cemac**

La 33e session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale s'ouvre demain 05 février à Malabo en Guinée Equatoriale. Placée sur le thème « Approfondir l'intégration pour la transformation des économies de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Ndlr) », cette session qui se referme le 08 du même mois connaîtra la participation de six délégations conduites par les ministres en charge de l'Economie dans les six pays membres de la Cemac. Les ministres adopteront à l'occasion un ensemble de mesures visant à faire de la Cemac, une zone commune, partageant aussi bien les aspirations de progrès que les opportunités communes. Le code des Douanes et le fonctionnement du Conseil des ministres seront également au menu des échanges.

miques que c'est une fiscalité punitive. « La dépense publique est mauvaise, puisqu'il faut soutirer l'argent des contribuables pour se faire plaisir », déplore Pierre Alaka Alaka qui reconnaît tout de même que « l'Etat ne peut pas se développer sans impôts ; et les entreprises ne peuvent pas se développer lorsqu'il y a trop d'impôts comme c'est actuellement le cas. Notre système fiscal est mauvais dans la pratique et dans l'application des textes ».

S'agissant par exemple des droits d'assises, « c'est une taxe ad valorem, c'est-à-dire sur la valeur. C'est aussi une taxe spécifique sur la teneur d'alcool sur certains produits. C'est donc une taxe pénalisante, c'est un impôt sur l'impôt », poursuit Pierre Alaka Alaka. C'est un impôt qui est payé par les pollueurs, par les gens qui créent des problèmes de santé à la population. L'expert déplore le fait que le processus qui devrait conduire à la mise en application de ces droits d'assises n'est pas respecté.

**Financement****Le Matgenie bientôt équipé de 669 engins**

Ils seront fournis par l'entreprise Belge Dem groupe pour une valeur 157,43 milliards Fcfa.



Par Pascal Dibamou

**L**e parc national du matériel de génie civil (Matgenie) enclenche une nouvelle ère dans son fonctionnement. Cette entreprise se met à la disposition des collectivités territoriales décentralisées, d'une part pour la location des engins de génie civil, et d'autre part pour les travaux en régie, ceux exécutés et suivis par le ministère des Travaux publics. Pour cette cause, a expliqué son directeur général, 28 brigades mobiles d'entretien routier créées sont destinées aux 360 communes, ainsi que dix points de service. Toutes cette stratégie demande d'avoir un parc d'engins conséquent.

Ainsi, le contrat commercial que le ministre des Travaux publics et les responsables de l'entreprise Dem Groupe ont signé le 1er février dernier vise à fournir au Matgenie les équipements de génie civil. Il s'agit de 669 engins d'une valeur de 157,430 milliards Fcfa. Un emprunt que l'Etat du Cameroun va rembourser. D'après Yann Le Naour, le directeur général de Dem groupe, le Matgenie va recevoir les premiers engins et équi-

pements au mois d'avril prochain. « Les techniciens seront fournis par notre groupe afin de garantir le retour sur investissement de l'Etat du Cameroun dans les meilleurs conditions. Avoir les meilleurs équipements c'est une chose mais il faut former les utilisateurs pour garantir la bonne maîtrise des travaux et surtout avoir à disponibilité les pièces d'origine. Une machine en panne c'est une immobilisation financière qui ne rapporte rien », a-t-il expliqué.

La signature de cet accord survient deux mois après celui signé entre le Mintp et le Matgenie qui a fait du Matgenie le fournisseur exclusif de génie civil pour les travaux exécutés en régie par le Mintp. Le Matgenie est ainsi le nouveau concurrent des entreprises du secteur du BTP au Cameroun. L'augmentation du parc des engins de génie civil est un nouveau souffle donné à cette entreprise étatique qui a été, pendant plusieurs années, à l'agonie à cause de la réduction de son parc matériel du fait du déficit de maintenance.

**C2D****Partenariat pour une expertise volontaire**

Par Lucien Bodo

**A** Yaoundé, le 1er février dernier, le Comité technique bilatéral (Ctb) du Contrat de désendettement et de développement (C2D) et la plateforme de compétences franco-camerounaises de volontariats (Pcfcv) ont signé une convention de partenariat technique et financier. D'une valeur de plus de 161,168 millions Fcfa, elle permettra de mobiliser des volontaires franco-camerounais appelés à proposer aux divers programmes du C2D des formes d'expertises et de volontariats de divers types. Ces derniers peuvent être sollicités individuellement ou en binôme afin d'intervenir dans plusieurs domaines : la santé, l'agriculture, la décentralisation et le développement local, l'eau et l'assainissement, l'urbanisme, le tourisme, l'éducation, la santé, etc. Tout



ceci pour renforcer la mise en œuvre et l'impact des programmes C2D.

Selon ses initiateurs, cette démarche constitue une innovation dans le cadre de la mise en œuvre du troisième C2D et fait du volontariat un levier de mise en œuvre des projets et programmes qui s'inscrivent dans ce cadre. Richard Evina Obam, le président du Ctb-C2D, estime que ce partenariat offre « un vivier de talents et de compétences susceptibles d'être mobilisées immédiatement en cas de nécessité ». La convention signée entre les deux parties court jusqu'au 31 décembre 2021.

## Port autonome de Douala

# Ce qui change avec la réorganisation

Cette structure est désormais dotée de plus de pouvoirs à la faveur du décret du chef de l'Etat du 24 janvier dernier.

 Par Wamba Sop

La satisfaction était grande au Port autonome de Douala (Pad), mercredi dernier, après la publication du décret portant réorganisation de cette entreprise. « C'est un signal fort que le président de la République donne en direction de l'industrie portuaire et le rayonnement de la destination Cameroun », soutient un responsable. En effet, le décret N° 2019034 du 24 janvier 2019 réorganisant le Port autonome de Douala vient booster la compétitivité du conglomérat portuaire de Douala-Bonabéri. Le Pad pourra ainsi désormais assurer pleinement son rôle d'Autorité portuaire.

Le texte présidentiel vient accroître la marge de manœuvre de l'institution portuaire dans bien des domaines. C'est ce qui ressort de la lecture du chapitre III, qui détaille les missions dévolues à cette société à capital public. D'abord, le Pad doit continuer à assurer la gestion, la promotion et le marketing du port de Douala-Bonabéri. En outre, il est chargé, à l'intérieur de la limite de sa circonscription et dans tous les espaces dédiés dont il assure l'autorité, « de la coordination générale des activités portuaires » et de « la coordination générale de l'ensemble des services et organismes publics qui concourent à l'activité portuaire ou en bénéficient ».

Autres attributions : la planification du développement portuaire en concertation avec les organismes concernés ; l'organisation et la réalisation des travaux d'équipement, d'extension, d'amélioration, de renouvellement, de reconstruction, d'entretien du port et de ses dépendances, ainsi que la création et l'aménagement des zones industrielles et portuaires. On peut également relever que le Pad a désormais la charge de coordonner les activités industrielles et commerciales relatives à l'exploitation portuaire (entreposage, acconage, transbordement de navire à navire, manutention, transit...).

### Domaine public portuaire

L'on note par ailleurs que le Pad détient désormais l'exclusivité de « la gestion de toutes les dépendances et les biens du domaine public portuaire, ainsi que le patrimoine de l'ex-Office national des ports du Cameroun (Onpc) ». Le président de la République vient ainsi de donner d'une part, un arbitrage final relativement au litige qui a toujours opposé le Pad au gestionnaire des actifs résiduels de l'Onpc, en donnant totalement raison au Pad. Et d'autre part, le texte présidentiel vient mettre un terme au conflit d'autorité qui

commençait à perdurer entre le Pad et le ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires foncières.

Ce décret consacre également des privilèges inédits accordés à l'Autorité portuaire par l'article 31. Il dispose en effet, « pour le recouvrement de ses créances, des prérogatives et privilèges du Trésor, ainsi que ceux prévus par les Actes uniformes de l'OHADA... ». Par ailleurs, ce décret donne désormais la possibilité au Pad de créer des filiales de manière à conduire certaines activités dans le cadre d'une régie déléguée. Il pourra ainsi se positionner pour récupérer la gestion, en cas de défaillance, de certains secteurs stratégiques pour qu'ils deviennent un démembrement de l'Autorité portuaire. C'est d'ailleurs ce format qui sera retenu pour le dragage du chenal du Wouri.

Le Pad, sur un tout autre plan, a aussi le devoir d'apporter un appui aux activités de développement durable local, social et culturel des communautés riveraines dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Ceci va lui permettre « de mieux contribuer aux projets des populations riveraines, et ainsi s'arrimer à la donne internationale actuelle qui veut que les ports soient mieux intégrés aux villes, et les villes mieux intégrées aux ports », confie un responsable opérationnel de l'entité.

**Sylvie Laure Sibe**

## Une réorganisation salubre

Directrice des Affaires juridiques au Pad, elle analyse la portée du décret présidentiel du 24 janvier dernier.

 Par Wamba Sop

**Le président de la République a signé un décret portant réorganisation du Port autonome de Douala. Qu'est-ce qui peut justifier cette réorganisation ?**

Le chef de l'État, Paul Biya, à travers la réforme portuaire de 1998 créant quatre ports autonomes (Douala, Kribi, Limbe, Garoua), entend faire du Cameroun un hub maritime et portuaire incontournable dans le Golfe de Guinée. Le complexe industrialo-portuaire de Kribi a démarré ses activités. Le Port autonome de Douala, poumon économique du Cameroun, est dans une phase dynamique de normalisation, de rénovation et d'innovation. Le décret du 24 janvier 2019 réorganisant le Pad vient conforter ce processus. Souvenez-vous que le 6 octobre 2011, le président Paul Biya traçait à Douala les grandes lignes de développement de la circonscription portuaire de Douala-Bonabéri. Il avait notamment dit : « Douala, le port, doit devenir, la référence dans le Golfe de Guinée ». C'est dans cette mouvance qu'il faut situer la réorganisation du Port autonome de Douala, qui en fait une véritable autorité portuaire.

**C'est dire l'importance que revêt ce décret...**

C'est un signal fort que le président de la République vient de donner en direction de l'industrie portuaire nationale, confortant sa vision moderne, voire avant-gardiste du secteur portuaire. C'est dire que ses attentes sont fortes pour le rayonnement de la destination Cameroun.



**Qu'est-ce qui va changer concrètement tant au Port autonome de Douala que sur la place portuaire proprement dite ?**

Les innovations apportées par ce texte portent principalement sur deux axes à savoir : l'arrimage aux dispositions de la Loi n°2017/011 du 12 juin 2017 portant statut général des entreprises publiques ; l'adaptation du texte aux évolutions du secteur et la nécessité de conforter le Pad dans son rôle d'Autorité portuaire en charge de la gestion du conglomérat portuaire de Douala-Bonabéri. A ce titre, et outre les nécessités d'arrimage évoquées plus haut, on peut noter trois grands axes d'innovations : le renforcement de l'autorité et des pouvoirs du Pad dans la gestion

tant du patrimoine de l'ex-Onpc, que des dépendances du domaine portuaire ; la confortation du Pad dans son déploiement, tant dans l'espace que dans la recherche des solutions dans le cadre des travaux en régie relativement aux divers services ; la facilitation du recouvrement des créances du Pad, en lui accordant le privilège du Trésor.

En somme, le président de la République vient de doter le Pad d'un ensemble d'outils qui vont lui permettre d'évoluer avec plus d'efficacité dans un environnement de plus en plus concurrentiel, avec des solutions dans le cadre de la nouvelle vision prônée par la direction générale.

**Comment entrevoyez-vous l'avenir du port de Douala à court, moyen et long terme ?**

Ces outils contenus dans le texte réorganisant le Pad constituent autant de réponses qui permettent à court terme d'améliorer le recouvrement des redevances portuaires, la gestion des conflits d'autorité dans le domaine public portuaire, et surtout à long terme, se projeter dans la prise en main de la gestion des travaux à travers la régie tels que le dragage, la construction navale, la voirie et bien d'autres activités en cas de défaillance d'une entreprise en charge d'un secteur donné de l'activité portuaire.

Comme on peut aisément le constater, le Pad s'arrime aux standards des entreprises portuaires modernes. La normalisation prescrite par le gouvernement prend tout son sens avec ce décret dans le continuum de la réforme de 1998. Le Pad pourra désormais pleinement assurer ses missions de service public et de puissance publique pour le plus grand intérêt de l'économie nationale et la desserte du commerce extérieur. Il a dorénavant la capacité de prendre toutes les mesures pour faire du conglomérat portuaire de Douala-Bonabéri un outil efficace et moderne d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations riveraines.



Madame **CASALEGNO**  
née **CHANAS Jacqueline**

05 Août 1925 - 22 Janvier 2019



La famille CHANAS a le regret de vous annoncer le décès  
de Madame CASALEGNO née CHANAS Jacqueline  
survenu le 22 Janvier 2019.

Une messe de requiem sera dite à cette occasion  
le Mercredi 06 Février 2019 à 11 heures  
en la Cathédrale Saints Pierre et Paul de Bonadibong  
à Douala.

L'inhumation suivra le Vendredi 08 février 2019  
à Entrechaux (France)

## Corruption dans les hôpitaux

# Un numéro vert pour traquer les coupables

La mesure annoncée par le ministre de la Santé publique lors de l'échange des vœux de nouvel an avec le personnel de santé vise à assainir le milieu.

 Par Guy Martial Tchinda

**S**i l'on s'en tient à sa déclaration lors de l'échange de vœux avec la grande famille de la santé le 31 janvier dernier à Yaoundé, le ministre de la Santé publique est depuis le 1er février dernier titulaire d'un numéro vert pour la dénonciation des éventuelles mauvaises pratiques. Cette mesure qui vise à lutter contre les actes répréhensibles tels la corruption s'accompagne de la mise en place au cabinet du Dr Manaouda Malachie d'une brigade de surveillance qui pourra descendre immédiatement après toute accusation en vue de recouper les faits, d'établir les responsabilités et de proposer les sanctions.

« J'engage les organes dirigeants de toutes les formations sanitaires à lutter sans merci contre toutes les récriminations dont nous faisons déjà l'objet. Vous devez mettre en place une brigade de contrôle de mauvaises pratiques au sein de l'hôpital. Celle-ci devra identifier, traiter et proposer des sanctions exemplaires pour chaque cas ; une bonne gestion de vos boîtes à suggestions devrait également vous permettre de mieux administrer vos formations sanitaires », a déclaré le Minsanté, peu après avoir relevé pour le déplorer qu'« il existe malheureusement dans notre département des comportements qui s'inscrivent en marge de l'éthique et de la déontologie. Beaucoup se laissent encore pénétrer par la part du gain facile, le clientélisme, le non-respect de la hiérarchie, le mauvais accueil des usagers, les abandons de poste, le non-respect des horaires de service, les extorsions des fonds aux usagers et aux patients, le détournement des

malades, l'exercice illégal en clientèle privée, la création des pénuries fictives de certains médicaments ».

Toutefois, le combat contre toutes les gangrènes qui constituent un obstacle à la bonne qualité de soins et par conséquent l'assainissement du milieu hospitalier passe par l'implémentation des mesures visant à rendre le sourire au personnel de santé. « Nous veillerons à ce que les gratifications, les primes et autres quotes-parts légalement prévues fassent l'objet d'une application rigoureuse. En contrepartie, nous devons briller par le respect strict des principes cardinaux qui guident l'action publique et nos diverses professions », a ponctué Dr Manaouda Malachie.

Au rang des chantiers devant marquer l'année 2019, le Minsanté inscrit entre autres le recrutement d'environ 4000 à 4500 personnels localement sur l'ensemble du territoire ; la poursuite des chantiers de mise à niveau des formations sanitaires dans la perspective de la Coupe d'Afrique des nations 2021 ; le contrôle des épidémies, événement et au-



Le ministre de la Santé recevant les vœux des partenaires.

tres urgences de santé publique à travers le système de gestion des incidents ; l'intensification de la veille sanitaire dans les zones frontalières, autour des camps de réfugiés et autres populations déplacées.

## Elections à l'Acasp

# Un accouchement difficile

Au terme du processus électoral qui s'est déroulé le 1er février dernier à Yaoundé, Alex Mbalabouom et Abdoulay Abdourazack ont été portés à la tête de cette association, respectivement comme président et 1er vice-président.

 Par Guy Martial Tchinda

**A** la tête de l'Association camerounaise des administrateurs de la santé publique (Acasp) trône désormais un nouveau bureau exécutif. Un bureau consensuel voté à l'unanimité par applaudissement, après un long moment de négociations. En effet, initialement prévue à 9h le 1er février dernier à Yaoundé, c'est finalement des heures après que l'Assemblée générale élective a débuté. 14h30, deux listes sont déposées suscitant la réaction de certains membres qui implorent aux deux têtes de listes de s'accorder pour proposer une liste consensuelle. 20 minutes plus tard, les candidats (Abdoulay Abdourazack et Alex Mbalabouom) se retirent pour 10 minutes de concertation et ne reviennent qu'environ une heure après. Hélas aucun consensus. Il est temps de passer au vote, mais des membres s'y opposent. Les débats se multiplient et s'allongent. Personne ne veut



Le nouveau bureau exécutif de l'Acasp.

abandonner. Vers 16h20, une nouvelle concertation est ouverte. La pression monte, le suspens se fait long. A terme, de la fumée blanche jaillit. Le consensus trouvé vers 16h40 porte finalement Alex Mbalabouom à la tête de l'Acasp et Abdoulay Abdourazack au poste de 1er vice-président. « Une famille qui ne donne pas d'idées contradictoires n'en

## Financement de la santé

Des chefs de gouvernements africains, des dirigeants d'entreprises et des organisations internationales actives dans le domaine de la santé se réuniront le 09 février prochain à Addis-Abeba en Ethiopie pour lancer une initiative visant à contribuer à assurer un financement accru, soutenu et plus efficace de la santé en Afrique. La rencontre se tient au moment où « plus de la moitié de la population africaine n'a pas accès aux services de santé essentiels et des millions de personnes meurent chaque année des maladies curables », à en croire une source. Ceci malgré l'augmentation progressive, selon les chiffres de 2018, du pourcentage de leur produit intérieur brut dédié à la santé par certains des pays africains (35 sur 55).

est pas une. Dans la bonne famille, après débats contradictoire naît la lumière et c'est ce qui s'est passé », a déclaré Abdoulay Abdourazack pour justifier la difficulté à trouver un consensus.

Et au nouveau président, Alex Mbalabouom d'ajouter que « les administrateurs de la santé publique se sont réunis, ont réfléchi et ont mis sur pied un bureau qui va désormais travailler et porter les préoccupations du corps, porter les questions du gouvernement comme des éléments de réflexion pour une analyse assez profonde. Hier, (31 janvier, Ndlr), le ministre de la Santé a placé sur la table deux questions essentielles à savoir la réforme hospitalière et la Couverture santé universelle. Au-delà de ces préoccupations majeures, il y en a d'autres qui interpellent l'implication des administrateurs de la santé publique. Il va falloir que nous nous démarquions par la qualité de notre travail et de nos propositions ». L'Acasp qui existe depuis 2012 a pour objectif de réunir les personnels du corps des administrateurs de la santé en vue de promouvoir leur épanouissement collectif et individuel afin de contribuer à l'amélioration de la santé des populations et au développement du pays.

## Mode

## Le public pas encore « Envoutée »

La marque de vêtements de la comédienne Muriel Blanche ne fait pas l'unanimité chez les fashionistas.



Par Vanessa Bassale

Dans le domaine de la mode, s'il est un sujet qui fait couler beaucoup d'encre et de salive ces derniers jours, c'est bien le lancement de la marque de vêtements de Muriel Blanche. « Envoutée » ; c'est le nom attribué à son nouveau bébé par celle qui interprète « Ma'a Defo » dans la websérie « Pakgnes ». Un nom a priori accrocheur qui ne fait malheureusement pas l'unanimité. Certains, sceptiques et superstitieux y voient une forte connotation mystique. Pour Hervé Ntamack, internaute, porter un vêtement sur lequel il est écrit « Envoutée » c'est comme dessiner le diable sur son mur. Il finira par entrer dans la maison. Estelle Essengue, une autre internaute, pense quant à elle que la star de websérie aurait dû utiliser un autre mot que celui-là pour éviter toute mauvaise interprétation.

Pourtant, l'artiste, qui dit l'avoir choisi sans mauvaises intentions, s'étonne de ce que le nom de sa marque crée autant de remous. « J'ai juste voulu transporter les uns et les autres dans mon univers et leur permettre de se sentir dans ma peau comme c'est le cas lorsque nous portons toute autre marque de stars plus connues », précise-t-elle avant de poursuivre : « je vous rassure, il n'y a absolument rien de mystique, bien au contraire ».

Voilà qui met un terme au débat, aurait-on envie de dire. Que non. En effet, en plus de son nom, la marque de vêtements de Muriel Blanche pose un autre problème. Celui du prix des articles. En effet, le pullover est vendu à 15 000 Fcfa, le legging coûte 12 000 Fcfa, la casquette 5000Fcfa et le jogging

hommes vaut 13 000 Fcfa. Des montants jugés trop élevés par les clients qui, sur la toile, n'y vont pas de main morte. Certains, comme Aurore Djeufack, pense que ces articles ne sont pas à la portée du Camerounais moyen. Pourtant « l'essentiel des fans de la conceptrice est constituée de la classe moyenne », croit savoir cette ménagère qui se vante d'avoir déjà regardé tous les épisodes de « Pakgnes ».

Interrogée sur la question, Muriel Blanche, sans nier le fait que ces vêtements soient coûteux, explique que « pour chaque créateur ou entrepreneur tout dépend de la qualité et de la provenance des produits ». Pour le moment, celle qui fait ses premiers dans l'univers de la mode importe les produits de base. Ce qui représente, selon ses dires, des dépenses considérables. A ceci s'ajoute la rémunération à donner à l'équipe de cinq personnes avec laquelle elle travaille sur ce projet. Toutefois, pour satisfaire ses clients, il n'est pas exclu que l'entreprise ne se tourne dans les prochains jours vers le « Made in Cameroun » question de revoir les prix et être plus accessible.

Quand on lui demande ce qui l'a motivée à se lancer dans cette aventure ambiguë, l'actrice dit avoir remarqué l'intérêt de plus d'un pour son style et ses vêtements. Sur ses pages Facebook, Instagram et Twitter, les cybernautes n'avaient cessé de commenter et d'apprécier ses vêtements. C'est ce qui la décide à lancer sa marque afin de permettre à ses fans de profiter de son univers mode. Une initiative que plusieurs saluent.



Muriel Blanche avec un pull over « Envoutée »

## Sophie Darel

## Un créateur peut s'associer à une entreprise déjà connue

Promotrice du Mboa's Fashion Design, elle donne des astuces pour assurer le succès d'une marque de vêtements.



Par Vanessa Bassale

### Quelles sont les étapes à suivre pour créer ou lancer une marque de vêtements ?

Dans tout ce qu'on entreprend dans le monde des affaires, il est nécessaire de faire une étude de marché avant de se lancer. Cette règle s'applique à la mode et au lancement d'une marque de vêtements. Cela permet de se positionner sereinement sur le marché, en identifiant la cible et la concurrence. La seconde étape se situe au niveau de la création, des choix des matières, et enfin la fabrication. Et pour terminer, il faut une bonne communication, et bien cibler les canaux de distribution.

### Est-il obligatoire d'avoir une formation dans le domaine de la mode pour créer sa marque ?

Non. Tout le monde peut créer une marque. Il est nécessaire d'avoir une bonne dose de passion, mais il y a certains codes à respecter dans ce domaine. Il est donc très important de passer par la case formation pour un perfectionnement. Mais tout d'abord, il faut être passionné par ce qu'on entreprend.

### Pour un tel projet, il est nécessaire de former une grande équipe. Mais à qui faut-il s'adresser ?

Oui, il faut s'entourer de professionnels qui ont la même vision que soi. Parce que les difficultés peuvent



survenir donc il faut garder sa passion intacte. Avoir une grande équipe ne suffit pas. Si je prends en exemple Mboa's Fashion, nous avons réussi à concocter une équipe de plusieurs professionnels. Chacun s'occupe d'un domaine bien défini. Cela part du service juridique, qui est très important pour asseoir les bases, en passant par les créateurs et enfin le service commercial qui saura mettre en avant le travail de toute l'équipe aux yeux du public

### Quelle stratégie faut-il adopter lorsque pour une raison ou pour une autre la marque n'est pas bien accueillie par le public ?

Je reviens à ce que je disais plus haut. Il faut faire une étude de marché, être pointilleux sur le choix des matières et enfin s'entourer de l'équipe qu'il faut. Ceci n'est pas forcément un gage de réussite. Si malgré tout cela, la marque n'est pas adoptée par le public, faudrait tout d'abord coller un procès au cabinet s'étant occupé de l'étude de marché (rires) non mais plus sérieusement revoir toute sa stratégie de communication par exemple et penser au co-branding... qui consiste à s'associer à une marque déjà connue, afin de se faire un nom. Je prends en exemple Louis Vuitton et Suprême.

## Ligue 1 et 2

## Cette fois c'était la bonne

Après deux échecs, les véritables coups d'envoi des championnats de football professionnel du Cameroun ont eu lieu samedi dernier à Yaoundé.

 Par Claude Olivier Banaken

**M**agloire Atangana est un jeune camerounais passionné de football. Le 26 janvier dernier, alors que certains clubs appelaient au boycott du lancement de la saison par la Ligue de football professionnel du Cameroun (Lfpf), le jeune homme a naïvement effectué le déplacement pour le stade militaire de Yaoundé où était prévu le match d'ouverture de la ligue 1. « J'ai acheté mon ticket de 500 Fcfa pour venir voir mon équipe (Eding sport de la Lekie, Ndlr) jouer. A ma grande surprise il n'y a pas eu de match et j'ai perdu mon argent », déplore-t-il. Quatre jours plus tard, notamment le 30 janvier dernier, le même scénario s'est produit, lors de l'ouverture de la saison en ligue 2. Ni le Canon de Yaoundé, ni la Panthère du Ndé n'ont pu prendre part au match.

Des événements malheureux qui n'ont pas su décourager cet originaire d'Obala, village situé dans le département de la Lekie. Vêtu tout de vert, Magloire Atangana a une fois de plus répondu présent samedi 02 février dernier, à l'occasion du véritable lancement des championnats de football de première et de deuxième division. Les affiches du jour opposent Canon de Yaoundé à Panthère du Ndé et Eding sport de la Lekie à Yong Sports Academy (Yosa) de Bamenda. Une fois à l'intérieur du stade militaire de Yaoundé, Magloire Atangana se dirige vers un groupe de supporters de l'équipe de la Lekie, qui a pris ses quartiers juste au-dessus de la tribune d'honneur, qui abrite Pierre Semengue, le président de la Lfpf et Seidou Mbombo Njoya, celui de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot), qui va donner le coup d'envoi de la rencontre Eding-Yosa. Match comptant pour l'ouverture de la saison 2018-2019 en ligue 1.

Sur la pelouse, nous jouons seulement la 11e mn et Yosa a déjà ouvert la marque. Sur un coup de pied arrêté bien exé-



Ligue 1 et 2, place au jeu !

cuté de la droite vers la gauche, Cyril Fonoy Samin place un coup de tête qui finit au fond des filets du but gardé par Landry Tolo Ze, le portier d'Eding sport de la Lekie. Dans les gradins, c'est la joie du côté des supporters de « Mami Yosa » (petit nom donné à l'équipe de Yong Sports Academy par ses supporters, Ndlr).

Pendant 90 mn, Yosa assoie sa domination sur son adversaire. L'équipe de Bamenda est sur tous les ballons et gagne presque tous ses duels. Emmanuel Ndoumbe Bosso et ses joueurs sont applaudis par le public. Magloire Atangana et les autres supporters d'Eding sport de la Lekie essaient de motiver leur équipe, mais « Mami Yosa » est bien plus forte que leur formation, qui finit

par s'incliner sur la plus petite des marques 0-1.

## Ligue 2

Un peu plutôt dans la même journée du samedi 02 février, Canon de Yaoundé recevait en levée de rideau la Panthère sportive du Ndé en match comptant pour l'ouverture de la saison en ligue 2.

Au cours de cette rencontre, l'équipe de Nkoldongo a clairement affiché son ambition, qui est celle de retrouver la ligue 1 la saison prochaine. Pour cela, les Mekok Me Ngonda comptent rafler le maximum de points. Après avoir malmené les fauves du Ndé, pendant les 90 mn de jeu, le Canon de Yaoundé aussi s'imposer sur le score de 1-0.

## Réactions

**Pierre Semengue, président Lfpf**

## Je pense qu'on a fait les choses comme il fallait

**J**e suis très content du fait que les championnats démarrent. Je pense qu'on a finalement fait les choses comme il fallait avec l'ouverture de la saison sportive avec un match de ligue 2 et un autre de ligue 1. Les gens ont attendu depuis six mois et ce n'était pas bien il fallait que les joueurs retrouvent les terrains. C'est bien partie et nous espérons que tout va bien se passer cette saison.



**Jean Baptiste Bisseck, entraîneur Eding sport de la Lekie**

## Nous devons travailler la finition

**L**es erreurs que nous avons commises dès le début du match nous ont coûté chère face à une équipe qui était bien en place. Nous avons essayé de revenir au score mais nous avons aussi péché au niveau de la finition. Il va falloir rectifier cela le plus tôt pour retrouver notre façon de jouer et gagner les matches.



**Emmanuel Ndoumbe Bosso, entraîneur Yosa**

## Nous n'avons que trois séances d'entraînements par semaine

**E**n réalité nous avons simplement regardé l'adversaire joué et nous avons su exactement ce qu'il fallait pour les contrer puisque nous n'avons que trois séances d'entraînements par semaine. Il faut reconnaître que Eding est une bonne équipe. Nous nous sommes dit à défaut d'aggraver le score il faudrait qu'on puisse conserver l'acquis. On se bat pour trois points et je dis félicitation à mes joueurs.



**Oto Djibaye Randjidi, Milieu de terrain Yosa**

## Le championnat camerounais est une porte de sortie pour moi

**A**tant que international tchadien, c'est un plaisir pour moi de jouer le championnat camerounais. Je suis venu dans ce pays pour chercher une porte de sortie. Le championnat camerounais a un bon niveau de jeu avec de bonnes équipes. Le Cameroun est un pays chaleureux et je me sens chez moi.



## Démarrage de la saison

# Pari tenu pour Seidou Mbombo Njoya

Après la réunion de conciliation auprès de certains clubs, il a pesé de tout son poids pour la reprise du championnat après le raté du 26 janvier.



Par Dimitri Mebenga

Le constat est clair, si le coup d'envoi de la saison a pu se tenir ce samedi 02 février à Yaoundé, c'est grâce à l'implication du président de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot), Seidou Mbombo Njoya. Il a aplani les divergences qui opposaient depuis quelques semaines la Ligue de football professionnel et le Syndicat des clubs d'élite. Et il ne lui a fallu que quelques jours après le forfait général observé lors du début de saison initial du 26 janvier dernier, suite au mot d'ordre de boycott lancé par les clubs. Le président de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) a en effet su prendre ses responsabilités et trouver une solution efficace au problème. Déjà engagé dans une initiative d'apaisement entre les différentes parties en opposition, le patron de la Fécafoot a dû montrer toute sa détermination à faire jouer les championnats professionnels de football, à partir du communiqué qu'il rend public le 28 janvier 2019. Dans cette note, Seidou Mbombo Njoya adopte, dans le ton, sa posture de tutelle du football. Il instruit la Ligue de procéder à un nouveau démarrage effectif des championnats professionnels dans un délai de sept jours, en l'invitant au passage à « faire preuve de responsabilité et à mettre en avant l'intérêt supérieur du football camerounais ». Faute de quoi, la Fécafoot « n'aura d'autre choix que d'exercer ses prérogatives légales et réglementaires pour sauvegarder l'intérêt et l'image de marque du football camerounais », écrit-il. Deux jours plus tard, le 30 janvier, se tenait au siège de la Féca-



Coup d'envoi donné par Seidou Mbombo Njoya.

foot, la première réunion du Comité ad hoc chargé de la réflexion sur l'avenir de la Ligue de football professionnel du Cameroun. Conviés à cette assise, le président de la Ligue et les patrons des clubs qui se sont mis d'accord. Les clubs acceptent de jouer leurs matches, et la Ligue promet de tenir son Assemblée générale tant réclamée par ces derniers, le 28 février prochain. Entre

temps, la Ligue et la Fécafoot s'engagent à « examiner les compensations financières à verser aux clubs ayant effectué les déplacements au cours de la première journée manquée ». Chose promise ? Les premiers matches de Ligue 1 et de Ligue 2 se sont tenus ce samedi, au stade militaire de Yaoundé, sous la houlette du président de la Fécafoot.

## Lionnes indomptables

# Alain Djeumfa convoque 32 joueuses



Par Dimitri Mebenga



Pas de répit pour le nouveau sélectionneur de l'équipe nationale de football sénior dames, Alain Djeumfa qui va conduire l'équipe du Cameroun à la prochaine coupe du monde de football qui aura lieu en France en juin prochain. Le weekend dernier, soit quelques jours après sa nomination à la tête de cette sélection, il a rendu public une liste de 32 joueuses présélectionnées qui prendront part au stage qui démarre demain mardi 05 février et qui devra s'achever le 27 du même mois.

### Liste des présélectionnées

- 1- Annette Flore Ngo Ndom (Fap)
- 2- Marthe Ongmahan (Awa football)
- 3- Diane Beyagla Ndeme (Caiman de Douala)
- 4- Ange Gabriel Bawou (Social du Mbam)
- 5- Carole Olinga Mimboe (Louves Minproff)
- 6- Augustine Siliki Edjangue (Sporting Huelva)
- 7- Gladys Liapoe (Fap)

- 8- Ysis Sonkeng (Sundval-Suède)
- 9- Doloresse Tsadia (Green City)
- 10- Catherine Bengone (Green City)
- 11- Julie Nina Nke (Fap)
- 12- Jeanne Koesso (Awa football)
- 13- Charlene Meyong Menene (Louves Minproff)
- 14- Catherine Thérèse Abéna (Louves Minproff)
- 15- Brigitte Omboudou (Delta Queen- Nigeria)
- 16- Emilienne Endalle (Awa football)
- 17- Alice Maffo Fonkeu (Awa football)
- 18- Michelle Angan Bilong (Social du Mbam)
- 19- Geneviève Ngo Mbelleck (Sporting Huelva)
- 20- Genevieve Owona Mballe (Awa football)
- 21- Claudia Voulania Dahda (As Diamaré)
- 22- Fadimatou Kome Arétouyap (Lékié football)
- 23- Henriette Akaba Edoa (Besiktas)
- 24- Alexandra Takounda Engolo (Eclair de Sa'a)
- 25- Mpeh Bessong (Louves Minproff)
- 26- Marie Agnès Nkada (Angers)
- 27- Ornella Ivanick Touta (Louves Minproff)
- 28- Flora Kamené (Louves Minproff)
- 29- Viviane Mefiré Peka (Eding filles)
- 30- Linda Rostane Ngatchou (Fap)
- 31- Natacha Iven Mihamle (Fap)
- 32- Vanessa Yamen (Louves Minproff)